



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail d'Etablissement – CHSCTE du 16 fév. 2016

Représentants du personnel **Cfdt:**

Cédric RINGEVAL (NP) Jean-François MAHÉ (OUE)

Virginie AMANT (CE) Cyril LOTTERIE (ITM)

Expert : Patrick FOURMIGUE (MED)

Direction Générale : le DG, la SG-DRH et ses deux adjointes, l'inspecteur santé et sécurité au travail à la MIGT 6, le conseiller de prévention, le conseiller sécurité prévention.

Invitée : la responsable du service social régional Rhône-Alpes du MEDDE

1 - Election d'un secrétaire adjoint du CHSCTE

Comme prévu par le règlement intérieur, **Isabelle LEPLA**, secrétaire adjointe sortante, devient secrétaire en titre.

Cédric RINGEVAL, seul candidat, est élu à l'unanimité secrétaire adjoint du CHSCTE.

2 - Dispositif de suivi de l'expertise externe sur les conditions de travail au Siège

Le Directeur Général fait une brève introduction pour exposer la situation difficile créée par un communiqué de l'**UNSA** aux agents du Siège (26/01). Il déplore que ce communiqué, qui « *met en cause la probité* » d'un cadre du Siège, ait été envoyé sans le moindre contact préalable avec lui ou avec les membres du comité de suivi de l'expertise. D'autant plus que l'**UNSA** a fait copie de son courrier au directeur général au Préfet de Région et au Procureur de la République ! Enfin, le Secrétaire National de l'**UNSA MEDDE** a écrit à la Ministre, S.Royal, pour demander une enquête administrative.

Les différents syndicats s'expriment à leur tour sur ce sujet devenu très délicat, du fait de ces courriers.

La CFDT a clairement condamné la méthode employée par l'**UNSA**, dans un mél à tous les agents du Siège le 4 février - voir au verso. Elle souhaite qu'une solution soit trouvée pour que les agents du Siège, directement concernés par l'aboutissement de cette expertise, soient enfin remis au cœur du débat.

Après discussions, un compromis est trouvé entre la Direction Générale et les Représentants du personnel. Il prend en compte :

- le niveau très avancé de l'expertise
- la chronologie des restitutions, à savoir passage au CHSCT d'établissement, puis à celui de la DTerCE/Siège et enfin restitution aux agents du Siège.

Le calendrier des prochains rendez-vous est donc modifié comme suit :

- 10 mars : présentation du rapport provisoire aux deux CHSCT
- 15 mars : restitution du rapport provisoire **aux agents du Siège**
- 21 mars : échéance contractuelle de la mission
- Courant avril : rapport définitif soumis à l'avis des deux CHSCT.

Le directeur général met au **VOTE** cette nouvelle organisation :

- **1 Abstention** : UNSA
- **8 POUR** : **CFDT**, CGT, FO.

Le directeur général remercie les participants pour la qualité de l'écoute et des échanges.

Sujet: Expertise risque grave au siège - message CFDT

De : CFDT - CEREMA/OH/Syndicats emis par FOURMIGUE Patrick - CEREMA/DTerMed /DREC/SRILH <patrick.fourmigue.-.cfdt.syndicats.cerema@i-carre.net>

Date : 04/02/2016 13:53

Pour : cfdt-diffusion-siege@cerema.fr

Copie cachée à : cfdt.syndicats.cerema@i-carre.net

Chers collègues du Siège, bonjour.

La semaine dernière, vous avez été destinataires de multiples courriers suite à l'action de l'**UNSA**, relative à la remise en question de "*l'expertise sur les conditions de travail des agents du Siège*", assurée par le Cabinet SECAFI.

LA Cfdt CONDAMNE LA MÉTHODE EMPLOYÉE PAR L'UNSA, avec la mise en cause personnelle et nominative de l'intégrité d'un agent, remontée jusqu'à la Ministre, qui plus est !

Cette méthode est contraire à notre éthique ;

Ce n'est pas notre conception de l'action syndicale ;

Pour nous, la fin ne justifie pas tous les moyens ;

Nous jugeons sur des actes, pas sur des suspicions.

Sur le FOND : une fois de plus, le manque de transparence de la Direction Générale altère la qualité du dialogue social au Cerema. Des représentants, **CFDT, CGT, FO**, au CHSCT d'établissement (membres du comité de suivi de cette expertise), vous ont adressé vendredi dernier le courrier joint en copie. Les entretiens avec les agents étant déjà très avancés, ce document a été rédigé dans l'urgence pour permettre la continuité de l'expertise. C'est donc le résultat d'un compromis difficile, face à cette situation qui ne l'est pas moins...

Pour la Cfdt, cette action unilatérale de l'UNSA a malheureusement contribué à :

- jeter le discrédit et le trouble sur toute la démarche d'expertise, avant qu'elle n'ait pu aller à son terme et que l'on puisse juger "*sur pièces*" du travail réalisé ;

- plomber le travail des militants CFDT, CGT, FO, qui se sont investis, pour le bien des agents, dans ce comité de suivi avec comme objectif prioritaire d'améliorer rapidement les conditions de travail et le management au Siège du Cerema.

Au nom de la CFDT Cerema, réunie ce jour en Conseil Syndical, Patrick FOURMIGUE.